Données clés

relatives à la procédure d'audition concernant l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'assistante socio-éducative CFC/assistant socio-éducatif CFC et le plan de formation correspondant

Délai : 31 janvier 2020

N° de la profession : 94308	**Titre protégé :** Assistante socio-éducative CFC / assistant socio-éducatif CFC	
Orientation : 94309 94310 94311 94312	 Enfants Personnes en situation de handicap Personnes âgées Variante généraliste	
Domaine spécifique :	-	
Champ professionnel ☒ Non	Le cas échéant, quelles professions ont déjà été regroupées ?	
Durée de la formation :	**Nouveau :** ☐ 2 ans ☒ 3 ans ☐ 4 ans	Jusqu'à présent : ☐ 2 ans ☒ 3 ans ☐ 4 ans
Profession à abroger :	**N° de la profession :** 94303 – 94307	**Profession :** Assistante socio-éducative/assistant socio-éducatif CFC
Statistiques relatives au nombre de contrats d'apprentissage :	**Année :** 2018	**Nombre total :** 10002

Profil de la profession

Les assistants socio-éducatifs de niveau CFC maîtrisent notamment les activités suivantes et se distinguent par les connaissances, les aptitudes et les comportements ci-après :

a. ils accompagnent et soutiennent des enfants, des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées dans leur vie quotidienne, de manière individuelle ou en groupe ;
b. ils établissent de manière professionnelle des relations avec les personnes accompagnées ;
c. ils prennent en considération les besoins et les intérêts des personnes accompagnées et encouragent leur autonomie et leur participation ;
d. ils soutiennent l'éducation et le développement des personnes prises en charge et maintiennent et améliorent leur qualité de vie ;
e. ils agissent de manière professionnelle dans des situations d'accompagnement spécifiques ;
f. ils accomplissent leur travail de manière autonome dans le cadre des compétences acquises, en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe.

AFP :	☒ Oui / ☐ Non	Si non : ☐ A été clarifié / ☐ Aucun besoin / ☐ A voir ultérieurement

Remarques : Les quatre orientations actuelles sont maintenues, avec des dénominations légèrement adaptées.

Organes(e) responsable(s)

• SAVOIRSOCIAL, www.savoirsocial.ch

Formation à la pratique professionnelle

Durée moyenne sur toute la durée de la formation professionnelle initiale :	3 ½ jours par semaine

Formation scolaire

Nombre de leçons :	**Nouveau :**	Jusqu'à présent :
Connaissances professionnelles : Culture générale : Sport : **Total :**	1040 360 200 **1600**	1040 360 160 – 240 **1560 – 1640**
Modèle standard :	☐	☐
Modèle dégressif :	☒	☐
Modèle progressif :	☐	☐
Remarques : jusqu'à présent, la répartition annuelle des leçons n'était pas prescrite.		

Cours interentreprises

Nombre de jours :	**Nouveau :** 20	Jusqu'à présent : 20

Procédure de qualification

Domaines de qualification :	**Nouveau :**	Jusqu'à présent :
Examen partiel :	☐ Oui / ☒ Non	☐ Oui / ☒ Non
Travail pratique :	4 heures ☐ TPI / ☒ TPP	4 à 24 heures ☒ TPI / ☒ TPP
Connaissances professionnelles :	3 heures ☐ Oral / ☒ Ecrit	4 heures ☒ Oral / ☒ Ecrit

Note d'expérience

	Nouveau :	Jusqu'à présent :
Pratique professionnelle :	☐	☐
Connaissances professionnelles :	☒	☒
Cours interentreprises :	☐	☐

Autres remarques

Les présentes données clés sont accompagnées d'un document explicatif relatif à la mise en œuvre du plan de formation, avec des exemples de mandats pratiques.

Personne de contact au SEFRI

Monika Zaugg-Jsler, tél. 058 462 11 08, courriel : monika.zaugg-jsler@sbfi.admin.ch Odile Fahmy, tél. 058 483 90 47, courriel : odile.fahmy@sbfi.admin.ch